



LES INFOS DU CASTEL

Bulletin Municipal de la Commune d'Encourtiech.

Contact : Tel/Fax 05 61 66 71 77 Messagerie : mairie.encourtiech@orange.fr

Premier bilan éclairage public.

Depuis la mise en service des nouveaux luminaires sur la commune et leur baisse d'intensité à certaines heures de la nuit, nous avons pu établir un premier bilan des économies réalisées sur six mois. Malgré deux hausses successives des tarifs d'ENEDIS qui s'élève à 25 %, l'économie réalisée est proche de 20%, ce qui est loin d'être négligeable dans cette période de « vaches maigres ». En définitive, cette opération mise en place avec la participation de certains d'entre vous qui nous ont fait part de leurs désirs, et notamment celui d'éviter une extinction complète une partie de la nuit, nous constatons l'efficacité de cette initiative qui permet à la commune d'effectuer de substantielles économies, sans créer le moindre dérangement.

Appartement social de Soum.

Les travaux se terminent, et nous pouvons nous avancer à prévoir une fin des travaux définitive à la mi-juillet avec mise en location au 1^{er} août. Le loyer mensuel de cet appartement d'une surface de 50 m² sur deux étages sera d'environ 350 euros. Le rez de chaussée comprendra une cuisine équipée (hotte et plaque de cuisson) ouverte sur le salon avec sur le même niveau cellier et toilettes. La chambre et salle de bains seront situées à l'étage. Chauffage par climatisation réversible et isolation respectant les dernières normes en vigueur.

Si vous êtes vous-même intéressé ou si dans votre entourage vous connaissez une personne en recherche d'appartement de ce type, contactez le secrétariat de la mairie afin de déposer une éventuelle candidature. Les demandes seront examinées en commission créée à cet effet sous

la direction de Jacqueline Sainte-Croix, responsable de la réalisation de ce projet.

Question pratique : si d'éventuels candidats se manifestent, au vu de l'avancement des travaux, ce logement sera visitable à partir du début juillet. Pour cela appeler le secrétariat de mairie afin de prendre rendez-vous.

Entretien des sentiers de randonnée.

En collaboration avec l'intercommunalité et le département de l'Ariège, trois de nos sentiers (Cap de Garrié, Tour du Garrié, et la Tête d'Ane) seront inscrits au Plan Départemental Intercommunal de randonnée pédestre. Ce qui a pour conséquence la prise en charge de leur entretien par l'intercommunalité à raison de deux passages annuels sur chacun de ces itinéraires. Le quatrième sentier « le Cami deth Casteth », non inscrit dans ce plan départemental, sera tout de même entretenu par l'intercommunalité, ainsi que le site castral à raison aussi de deux passages annuels. Le site castral ayant besoin d'un entretien plus fréquent, c'est la commune qui complètera cet entretien en utilisant les compétences de l'employé communal. Nous pouvons nous féliciter de ces décisions qui nous permettront d'avoir tout au long de l'année des itinéraires de qualité permettant le développement de l'économie touristique.

Pour information, l'entretien de ces itinéraires sera effectué (ou a été effectué) fin mai et début août pour l'année 2024.

Scolarité maternelle et primaire.

Devant le net rajeunissement de la commune, quelques lignes sur la scolarité s'imposent. A ce jour, cinq enfants de la commune sont scolarisés dans ce cycle. Lors de la prochaine année scolaire, les effectifs se monteront à huit ! Il y a bien longtemps qu'une telle population n'avait pas été atteinte dans notre commune. Notre collectivité ne possédant pas d'école, ces enfants sont répartis, suivant le choix des parents, dans 4 établissements publics ou privés : Eycheil, Mercenac, Saint-Lizier, Saint-Girons.

Ce que dit la loi aujourd'hui dans le Code de l'Éducation : dans les communes ne possédant pas d'école primaire, les parents des enfants en âge d'être scolarisés, doivent les inscrire dans l'établissement et la commune de leur choix. Les frais de fonctionnement supportés par les communes d'accueil seront négociés entre commune où réside l'enfant et la commune d'accueil. Et ces frais seront à la charge de la commune où résident les enfants. En clair et pour résumer, la commune d'Encourtiech doit régler annuellement aux quatre communes ou établissements cités plus haut, les frais de fonctionnement dus pour nos élèves.

Concernant les frais de cantine, il faut savoir que la commune participe à hauteur de deux euros par repas pour les élèves inscrits dans un établissement public.

Par contre les parents des élèves à scolariser doivent impérativement nous informer de l'établissement et de la commune où sera inscrit leur enfant.

Ceci, vous l'aurez compris, dans le but de vérifier si tout enfant de plus de trois ans bénéficie d'une scolarité telle que définie par la loi, mais aussi d'être informé de son lieu de scolarisation afin de signer les conventions obligatoires entre commune ou établissement d'accueil et la commune de résidence.

Nos rencontres.

Bien qu'ayant eu lieu en début d'année et faisant donc partie du passé, notons le succès de la « galette » qui cette année a mobilisé beaucoup plus de monde que les années précédentes et où un tiers de la population de notre commune était présent.

Village d'avenir.

Initiative proposée par l'État dans le but de développer l'attractivité des communes rurales et donc de les faire revivre. Le but étant de proposer un projet de développement tendant à mettre en valeur notre territoire. L'étude du projet étant financée par l'État et une partie de son financement étant supportée par les différentes collectivités locales, régionales, mais aussi étatiques, il n'en fallait pas plus pour que nous nous inscrivions dans cette démarche.

Et pour être tout à fait transparents, c'est sur proposition de la commune d'Erp que nous avons élaboré une proposition englobant les communes d'Erp, de Lacourt et d'Encourtiech. Notre proposition a été retenue par le préfet de l'Ariège et, est donc en passe de se réaliser.

Son but est de faire connaître un patrimoine qui nous fut commun il y a quelques siècles où notre territoire était administré par le vicomte du Couserans. Il s'agit des vestiges de la tour de Chuneau et du château d'Encourtiech. L'idée étant d'aménager un sentier thématique qui partirait de l'aire de covoiturage du pont du nert, qui ferait une boucle par la tour de Chuneau et qui rejoindrait le site castral d'Encourtiech pour se terminer au cap de Garrié pour avoir une vue d'ensemble du territoire et de ces édifices.

Aujourd'hui, nous en sommes au tout début de cette réalisation, et pour tout dire à la phase de réflexion. Quel itinéraire précis emprunter ? Sur ce sujet nous avançons à grand pas, les cartes sont établies, le kilométrage et dénivelé calculés. 9.3 kilomètres aller-retour pour un dénivelé positif de 670 mètres. Quels aménagements à apporter sur ce trajet et sur les sites à visiter pour les rendre attractifs ? Sur ce point nous en sommes encore au stade de la réflexion. Les matières grises sont mises à contribution dans nos trois communes !! Vous l'aurez compris, il y a encore beaucoup à faire et les énergies vont être sollicitées.

Pour notre commune c'est Pascal Audabram qui a été désigné pour suivre ce projet et coordonner les différentes actions à mener entre l'État, les financeurs et nos trois communes.

La suite au prochain numéro.....